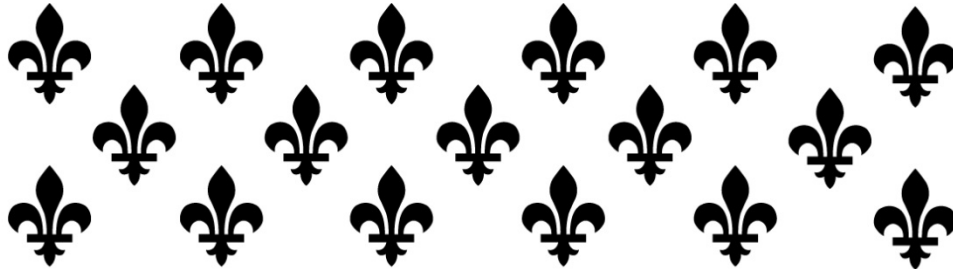


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 3 juin 2019 — N° 48

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter Mme Véronique Tougas, nommée Personnalité d'affaires de l'année par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Escadron de cadets de l'Aviation royale du Canada 784 Saint-Vincent-de-Paul.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de l'Association des hôtels du Grand Montréal.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Debra « Debbie » Magwood, fondatrice et directrice générale du Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

3 juin 2019

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Technopôle Angus SEC.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Joanne Boivin pour ses 40 ans de carrière dans le monde des médias et des communications.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'organisme Carrefour Le Moutier.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre de conservation du Québec.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le succès du 35^e Gala Alpha de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent–Mont-Royal.

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

3 juin 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 203 Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 642-20190603)

M. Ouellet (René-Lévesque) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

3 juin 2019

Débats sur les rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le vendredi 31 mai 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 643-20190603)

Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 590 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le remboursement des trop-perçus par Hydro-Québec.

(Dépôt n° 644-20190603)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 530 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une réforme de la Régie du logement.

(Dépôt n° 645-20190603)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 771 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une réforme de la Régie du logement.

(Dépôt n° 646-20190603)

3 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 420 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des budgets alloués pour intégrer des intervenants en loisir dans les hébergements pour personnes âgées.

(Dépôt n° 647-20190603)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière (Vachon), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée des Forces armées canadiennes, célébrée cette année le lundi 3 juin, en reconnaissance du travail des militaires québécois;

QU'elle rende hommage à la contribution de ces femmes et de ces hommes au maintien de la paix et de la sécurité, dans nos communautés, comme ailleurs;

3 juin 2019

QU'elle souligne leur rôle crucial lors des récentes inondations où plus de 1 000 militaires ont été déployés sur le terrain dont la moitié sont des réservistes soit des citoyens soldats et des membres de nos communautés;

QU'enfin, elle remercie les 120 000 vétérans, les 15 000 membres réguliers et réservistes des Forces armées canadiennes au Québec et leurs familles pour leurs services et leurs sacrifices.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Polo (Laval-des-Rapides), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le Parc de la Chute-Montmorency; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant une constitution pour le Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

3 juin 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de l'audition du Directeur général des élections du Québec.

3 juin 2019

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Proulx, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant une commission spéciale sur la prostitution juvénile.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copies d'un article du journal *Le Soleil*, en date du 1^{er} juin 2019, intitulé *Prostitution juvénile : l'autre grand mandat* et d'un gazouillis provenant d'un réseau social concernant Mme Lise Lavallée, députée de Repentigny.

(Dépôt n° 648-20190603)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président, prend la question en délibéré.

M. Picard, premier vice-président, rend sa directive relativement à la question soulevée par M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, lors de la séance du 29 mai 2019 concernant les circonstances ayant entouré la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La question soumise à la présidence est de déterminer si la présence d'un ministre en Chambre est requise lors de la mise aux voix à l'une ou l'autre des étapes du processus législatif.

Une décision de la présidence de 1992 affirmait que la présence d'un ministre était obligatoire pour introduire la motion d'adoption d'un projet de loi d'intérêt public du gouvernement. Dans cette décision, la présidence soulignait toutefois qu'aucune disposition du Règlement ne rendait obligatoire la présence d'un ministre lors du débat portant sur une étape de l'étude d'un projet de loi.

À la lumière de cette décision, la présidence est d'avis que c'est au moment où le débat est entamé que le ministre responsable du projet de loi ou, en vertu de l'article 189 du Règlement, un autre ministre, doit être présent pour initier le débat.

3 juin 2019

La présidence précise que ce principe n'est pas uniquement valable pour l'étape de l'adoption d'un projet de loi. En effet, la décision de 1992 a aussi été réitérée en 1996 lors de l'étape de l'adoption du principe d'un projet de loi.

Même si la présence d'un ministre en Chambre est nécessaire pour initier un débat à l'une ou l'autre des étapes du processus législatif, rien dans le Règlement n'exige qu'un ministre soit présent pendant la durée du débat. De plus, rien dans le Règlement ne rend obligatoire la présence d'un ministre lors de la mise aux voix d'une motion. D'ailleurs, si le ministre auteur du projet de loi est absent au moment de la mise aux voix de la motion, le leader du gouvernement a toujours la faculté de reporter le vote afin de permettre au ministre d'y participer.

Bien que ce ne soit pas nécessairement souhaitable qu'il n'y ait aucun ministre présent en Chambre lors de l'étude d'un projet de loi, rien dans le Règlement n'interdit cette situation. Ainsi, lorsque débute un débat sur une étape du processus législatif, le ministre qui présente le projet de loi ou un autre ministre doit être présent en Chambre pour que ce débat soit initié. Par la suite, l'Assemblée est considérée être saisie de l'affaire et, au cours du débat qui s'ensuit, de même que lors de la mise aux voix de la motion, rien n'oblige un ministre à être présent sur le strict plan de la procédure parlementaire.

En ce qui concerne le projet de loi n° 7, la présidence constate que la ministre de la Santé et des Services sociaux était présente pour initier le débat sur l'adoption de ce projet de loi. Elle est d'ailleurs intervenue à cette occasion. Le fait que, par la suite, aucun ministre n'était présent en Chambre lors de la mise aux voix de la motion ne constituait pas un obstacle, en termes de procédure parlementaire, pour procéder au vote sur cette étape du projet de loi.

3 juin 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 mai 2019, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, proposant que le principe du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, proposant que le principe du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

3 juin 2019

Adoption

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que le projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 juin 2019, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 31 mai 2019, à 9 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 7 Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux

Le Président

FRANÇOIS PARADIS